



44^e RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS

7 et 8 octobre 2023

Coupe de France des Rallyes 2024 coef.3

**Championnat Rhône Alpes des rallyes 2023
Challenges ASA FOREZ 2023**

Avec le concours de :
Le Département de la Loire
La Ville de Montbrison
et l'ensemble des communes traversées

Règlement particulier Sportif

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

44^e RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DU MONTBRISONNAIS

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	A réception du visa FFSA
Ouverture des engagements :	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 25 septembre 2023
Parution du carnet d'itinéraire :	Sur le site de l'Asa du Forez à partir du mercredi 27 septembre 2023
Reconnaitances :	Samedi 30 septembre et dimanche 1 ^{er} octobre, de 8h30 à 17h
Vérifications administratives :	Samedi 7 octobre 2023 de 7h15 à 10h30 Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison
Vérifications techniques :	Samedi 7 octobre 2023 de 7h30 à 10h45 Parking Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison
Parc fermé, après vérifications techniques :	Parking Espace des Jacquins – Avenue Ch de Gaulle à Montbrison
1 ^{ère} réunion des Commissaires sportifs :	Samedi 7 octobre 2023 à 9h45 Salle d'Allard – Jardin d'Allard à Montbrison
Briefing des véhicules « encadrant » (obligatoire)	Samedi 7 octobre 2023 à 10h45 – Ecole de Moingt
Publication des équipages admis au départ et ordre heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape :	Samedi 7 octobre 2023 à 12h15 – Parking Espace des Jacquins – Avenue Ch de Gaulle à Montbrison
Départ de la 1 ^{ère} étape (en 1er les VHC) :	Samedi 7 octobre 2023 à partir de 13h45 - Parking Espace des Jacquins à Montbrison
Arrivée de la 1 ^{ère} étape (en 1er les VHC) :	Samedi 7 octobre 2023 à partir de 19h05 - place Bouvier à Montbrison
Horaire d'affichage des classements de la 1 ^{ère} étape :	après la dernière voiture rentrée au parc, à 22h45
Publication des ordres et heure de départ de la 2 ^{ème} étape :	le samedi 7 octobre 2023 à partir de 22h45
Départ de la 2 ^{ème} étape (en 1er les VHC) :	Dimanche 8 octobre 2023 à partir de 7h30 - place Bouvier à Montbrison
Arrivée du rallye (en 1er les VHC) :	Dimanche 8 octobre 2023 à partir de 13h56 - place Hôtel de Ville à Montbrison
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Vérifications finales :	Dimanche 8 octobre 2023 dès l'arrivée du rallye – Garage DUPUY à Montbrison
Remise des prix :	sur le podium à l'arrivée du rallye
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € T.T.C

Tableau d'affichage : Du début du meeting jusqu'au départ du rallye : Parking Espace des Jacquins – Avenue Ch de Gaulle à Montbrison
Ensuite, jusqu'à la fin du meeting : **Entrée Jardin d'Allard à MONTBRISON**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du **Forez** organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 7 et 8 octobre 2023, avec le concours de la ville de Montbrison, du Département de la Loire, un rallye national automobile dénommé :

44^e RALLYE NATIONAL DU MONTBRISONNAIS

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la **F.F.S.A.**, numéro : 511 en date du : 17/07/2023
et par la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes sous le numéro : N25 en date du : 10/07/2023

Comité d'Organisation

Le Président Louis-Jean VILLARD et les membres du Comité Directeur de l'ASA DU FOREZ : BONNET Carmen, BONNET Régis, BOUCHUT Virginie, BRUYERE Henri, CHABANAS Noël, CHARROIN Christophe, DERORY Stéphane, FARLAY Cédric, FAYOLLE Julien, FAYOLLE Robert, PORTE André.

Secrétariat du Rallye : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE. Permanences les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h. ☎ : 04 77 95 55 55 - Mail : asa.forez@wanadoo.fr
Accueil téléphonique le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2023 : 04 77 95 55 55

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Dans la même démarche, le road-book sera dématérialisé et disponible uniquement sur le site de l'asa à partir du 27 septembre.

OBSERVATEUR :

Observateur Ligue Rhône-Alpes : Laurent BENOIT – Lic n° 46771 n° (05-09)

1.1P. OFFICIELS

Qualité		Nom	Licence	Asa
Collège des Commissaires Sportifs :	Président	Hervé BESSON	15182	05-09
	Membre	Jean Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
	Membre	Armand AGOSTINHO	12775	05-20
	Secrétaire	Martine CELLE	196664	05-20
Directeur de course	au PC	Daniel BERTHON	1621	05-20
Adjoint DC + vhc +nveau départ	au PC	Réjean FRISON	165797	05-18
Adjoint DC vhrs + vmrs	Au PC	Bernard COUZON	163872	05-20
Adjoint à la Direction de Course 1-4-5-8	au PC	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Adjoint à la Direction de Course 2-6-9	au PC	Catherine DESHAYES	220855	05-21
Adjoint à la Direction de Course 3-7-10	au PC	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Organisateur technique – relation av autorités		André PORTE	22007	05-20
Directeur de course	véhicule tricolore	Albert HURARD	1057	05-20
Adjoint	Véhicule tricolore	Serge GAGNAIRE	93138	05-20
Directeur de course	véhicule damier	Yvette CECILLON	11374	05-20
Adjoint	véhicule damier	Bertrand ANNOVAZZI	34194	05-20
Directeur de course délégué ES	ES n°1-4-5-8	Pascal LAFOND	227446	04-10
Adjoint Délégué ES	ES n°1-4-5-8	Florent LASSAIGNE	214854	16-10
Directeur de course délégué ES	ES n°2-6-9	Nathalie VINCENT-GENOD	210885	04-14
Adjoint Délégué ES	ES n°2-6-9	Stéphane VINCENT-GENOD	24887	04-14
Directeur de course délégué inter ES	ES n°2	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
Adjoint Délégué ES	ES n°2	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Directeur de course délégué ES	ES n°3-7-10	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Adjoint Délégué ES	ES n°3-7-10	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Médecin Chef	au PC	SAMU 42 ST ETIENNE		
déléguée au véhicule 00		Josyane HURARD	1053	05-20
Délégué au véhicule 000		Bernard CLAVEL	167802	05-20
Commissaire Technique	responsable	Jean-Claude DESNOUX	11176	16-09
Commissaire Technique		André BOIVIN	3572	16-07
Commissaire Technique		Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique Stagiaire		Jean-Luc MICHALON	53013	16-10
Commissaire Technique + VHC+VHRS+VMRS + nouveau départ		Christian ALLOIN	13706	04-04
Commissaire Technique		A définir		
Commissaire Technique		A définir		
Responsable Relation concurrents		Stéphanie POTONNIER	2628	04-12
Relation concurrents + vérif publicité		Michel JUILLARD	12787	16-12
Relation concurrents + VHC		Isabelle THOUVENIN	3295	05-15
Relation concurrents VHRS - VMRS		Louis-Jean VILLARD	12774	05-20
Responsable vérifications administratives		Josyane HURARD	1053	05-20
Juge de Faits		Fernand VERRIERE	6123	05-20
Juge de Faits		Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Juge de Faits		Georges BEAL	2910	05-20
Juge de Faits		Bernard CHAUMIENE	234254	05-20
Responsable commissaires		Carmen BONNET	7787	05-20
Responsable des radios		A définir		
Chargés des Relations avec la Presse		Serge LEQUERTIER	118035	16-12
Informatique - Classements		Classement Chrono Caladois		
Speakers		Henri BRUYERE	244347	05-20
Responsable du chronométrage		Annie PISTON	3790	05-20
Info Sono		Gilbert MERMET	34846	04-14
Remise des prix		André PORTE	22007	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **44e Rallye National du MONTBRISONNAIS** compte pour :

La **Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3**, pour le **Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes 2023** et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : www.asaforez.com

Les vérifications administratives auront lieu le **samedi 7 octobre de 7h15 à 10h30 – Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison**. Les vérifications techniques auront lieu le **samedi 8 octobre de 7h30 à 10h45 – Parking Ecole de Moingt – Place du Colonel Marey à Montbrison**. Après vérifications, mise en parc **obligatoire** sur le parking Espace des Jacquins – Av Ch. De Gaulle à Montbrison.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage DUPUY – 32 Bis avenue de la Libération à Montbrison. Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**.

1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires, lors des vérifications techniques»

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **44e Rallye National du MONTBRISONNAIS** doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 25 septembre 2023** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** (cent quarante) voitures maximum. (modernes + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **545 €**
505 € pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
525 € pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.
- **tarif unique pour les équipages 100% féminin : 495 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1090 €**

Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 800 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : vendredi 15 septembre 2023.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans le cadre des opérations d'« Octobre Rose », les équipages 100% féminins s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins

L'attribution de ces numéros sera dans l'ordre croissant en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, R4, N4, Rally4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape.

A l'issue de ce reclassement, les équipages 100% féminins, reclassés, s'élanceront devant les équipages mixtes ou 100% masculins.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

En ce qui concerne les véhicules ouvriers (0, 00, 000) et les « Promotions », l'organisateur se réserve le droit de les déterminer jusqu'au départ du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet d'itinéraire, ZI de Vaure à Montbrison.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque véhicule de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque véhicule de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle du véhicule.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 45 m² environ. Attention tout piquetage sauvage est interdit.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces : *Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES et PUBLICITE

5.1.P Identifications des voitures

Conforme au Règlement Standard Rallyes FFSA

5.2.P Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un **additif** au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **44^e Rallye National du MONTBRISONNAIS** représente un parcours de **285,30 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **4 sections**.

Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **131,950 km**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 7 octobre 2023 :

E.S. N°1 - 4 :	MONT SEMIOL	11,150 km à parcourir 2 fois
E.S. N°2 :	SAUVAIN	19,310 km à parcourir 1 fois
E.S. N°3 :	ST GEORGES EN COUZAN	14,300 km à parcourir 1 fois

2^{ème} étape : Dimanche 8 octobre 2023 :

E.S. N°5-8 :	MONT SEMIOL	11,150 km à parcourir 2 fois
E.S. N°6-9 :	SAIL SOUS COUZAN	12,570 km à parcourir 2 fois
E.S. N°7-10 :	ST GEORGES EN COUZAN	14,300 km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.6P. Les reconnaissances sont autorisées le samedi 30 septembre 2023 de 8h30 à 17h, le dimanche 1er octobre 2023 de 8h30 à 17h.

ATTENTION : Compte-tenu de la Fête de la Fourme et du Corso du dimanche après-midi, l'ES 1 est autorisée à reconnaître le dimanche 1er octobre de 9h à **14h au lieu de 17h**.

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Luc DESHAYES (06 08 92 63 30)

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum**. **Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit**. **Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

ATTENTION : Le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 27 septembre 2023.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.17.3. Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

Contrôle anti-dopage :

En cas de contrôles anti-dopage, ces derniers se dérouleront à l'hôtel MARYTEL à Savigneux. Les « escortes » seront deux juges de faits, deux relations concurrents et deux membres du Comité d'Organisation.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 110 partants	à partir de 110 partants
Premier		500 €	640 €
Deuxième		360 €	500 €
Troisième		250 €	300 €

CLASSE (x 35)		
Premier	De 1 à 4 partants	250 €
	A partir de 5 partants	500 €
Deuxième	A partir de 6 partants	240 €
Troisième	A partir de 9 partants	120 €
Quatrième	A partir de 12 partants	60 €

100% FEMININES « Octobre Rose »	si – de 3 partantes	si - de 5 partantes	si – de 10 partantes	si + de 10 partantes
Première	640 €	640 €	640 €	640 €
Deuxième		500 €	500 €	500 €
Troisième		300 €	300 €	300 €
Quatrième			200 €	200 €
Cinquième				100 €

Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe au tiers du nombre de partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route désignés par tirage au sort.

La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8^{ème} pour les classes très chargées.

Un trophée « Jean TURNEL » sera remis au premier pilote jeune (moins de 25 ans au 1er janvier 2023) hors concurrent engagé en FRC1 et FRC2. Le vainqueur de ce trophée recevra un avoir équivalent au montant de l'engagement du rallye Baldomérien, à valoir sur une épreuve de l'asa du Forez pour la saison 2024

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 8 octobre 2023 sur le Podium à l'arrivée du rallye.**

Les chèques seront envoyés à tous les équipages primés dans les cinq jours suivant l'épreuve. **S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : www.asaforez.com**